

Faire le point avec le médecin du travail

⊗ Vous souhaitez avoir un enfant

- Si vous ou votre compagnon pensez être en contact avec des produits chimiques dangereux, parlez-en à votre médecin du travail
- Apprenez à lire les étiquettes
- Renseignez-vous sur les pollutions susceptibles d'être présentes dans votre environnement de travail : fumées, émanations, aérosols ...

⊗ Vous êtes enceinte

- Vous n'êtes pas obligée d'informer votre employeur de votre état
- Cependant, si votre poste de travail présente des risques pour votre grossesse ou si vous devez disposer d'aménagements, votre employeur doit nécessairement être informé
- Il est impératif de prévenir le **médecin du travail** le plus **précocement** possible de votre grossesse

N'hésitez pas à lui demander conseil

Il saura **analyser** les dangers, **évaluer** les risques et proposer des solutions pour **vous protéger** :

- * adaptation ou aménagements du poste de travail
- * aménagement des horaires
- * vaccinations
- * équipements de protections ...

Le médecin du travail connaît l'entreprise, les risques spécifiques de votre poste et vos conditions de travail.

Si votre état de santé le justifie, il peut vous soustraire à ces risques : mutation ou reclassement interne.

Sources : Ordonnance n°2001-173 du 22 fév. 2001, code du travail, site ACMS
INRS ED 6261 & TJ14, 2016

-2012, révisé 2018-

Grossesse et travail

Vous envisagez d'avoir un enfant
ou vous êtes enceinte,

protégez
votre grossesse !



Le milieu professionnel peut avoir des effets sur le déroulement de la grossesse et/ou sur l'enfant à naître.

Pour le risque chimique par exemple, la période la plus sensible se situe dans les 3 premiers mois de la grossesse.

C'est pourquoi il est important d'avertir votre médecin du travail **le plus tôt possible**.

Il pourra vous conseiller et mettre en place une prévention adaptée à votre situation, dans le respect du secret médical.

La législation

Le code du travail prévoit que les femmes enceintes et/ou allaitantes ne peuvent être affectées ou maintenues à des postes de travail les exposant à des agents **toxiques** pour la **reproduction de cat.1A et 1B**, ou ayant des effets sur ou via l'allaitement (*code du travail art. D 4152-10*).

D'autre part la femme enceinte peut être affectée temporairement à un autre emploi, si son état l'exige, sans diminution de la rémunération (*art. L1225-7*).

A l'issue du congé de maternité, elle réintègre l'emploi précédemment occupé (*art. L1225-8*).

Le risque chimique

⊗ Agir avant

Certains produits présentent des risques avant même la conception, et au tout début de la grossesse. Demandez conseil à votre médecin du travail.

⊗ Identifier les produits

Les dangers sont signalés sur les **étiquettes** (étiquetage CLP).

Repérer ces symboles pour « **nocif** » et « **toxique** »



⊗ Repérer ces phrases de risque pour la grossesse

- | | |
|-------------|--|
| H360 | Peut nuire à la fertilité ou au fœtus (cat. 1A, 1B) |
| H361 | Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus (cat. 2) |
| H362 | Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel |

⊗ Repérer d'autres phrases de risques sérieux

- | | |
|----------------|--|
| H370 | Risque avéré d'effets graves pour les organes |
| H351 | Susceptible de provoquer le cancer |
| H350 | Peut provoquer le cancer |
| H340 | Peut induire des anomalies génétiques |
| H350(i) | Peut provoquer le cancer par inhalation |
| H341 | Susceptible d'induire des anomalies génétiques |

Les produits chimiques sont également présents dans notre vie quotidienne, à la maison, au jardin.

On les retrouve dans les peintures, colles, encres, solvants, dés-herbants ...

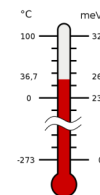
Il faut également être vigilant sur ces phrases.

Les autres risques



Risques physiques

Le bruit, les vibrations, les températures extrêmes, les rayonnements ionisants (*rayons X*)



Risques biologiques



Les virus, bactéries, parasites : varicelle, rubéole, herpès, paludisme, hépatites, toxoplasmose ...



Risques liés aux conditions de travail

Le travail de nuit, le port de charges lourdes, le stress, les vibrations, les postures : station debout prolongée, trépidation, gestes répétitifs, manutention ...

